

LA VOIX

Paroisses de : SIBRET - MORHET CHENOIGNE

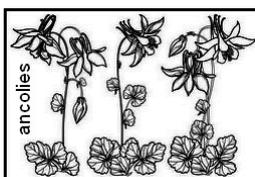


21^{ème} année

Unité pastorale de Vaux-sur-Sûre

Abbé Philippe MEYER, curé Place du Marché, 5 (V/S) [0493/83.48.76]	Abbé Roger DUNIA Remoiville, 8 (V/S) [0474/49.96.19]	Abbé Bernard LOZET Chaumont, 18 (V/S) [0475/73.62.52]
----------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------

Numéro 259
Mai 2022



Année C
S. Luc



GRILLE DES MESSES DOMINICALES DE L'U.P. POUR MAI 2022

Mai 2022

Secteur Nord de Sibret			Secteur Sud de Vaux-sur-Sûre		
Samedi 18h 18h30	Dimanche 9h30	Dimanche 11h00	Samedi 18h	Dimanche 9h30	Dimanche 11h00
Sibret		Grandru	Nives	Juseret	Vaux/s/S Communion
Morhet	Hompré	Assenois	Nives		Rosières
Remich.		Sibret	Nives	Lescheret	Bercheux
	Remoiville	11h30 Morhet	Nives		9h30 Vaux/s/s
Chenogne		Assenois	Nives		Vaux/s/S

Document abbé MEYER reçu le samedi 09 avril par mail.

EDITORIAL

Ayons des ailes et des racines Vidéoconférence, salle du Synode, jeudi 04 septembre 2014

L'avenir sera-t-il meilleur ou pire ? Je n'ai pas une boule de cristal comme les voyantes pour regarder l'avenir. Mais je peux vous dire une chose : savez-vous où se trouve l'avenir ? Il est dans votre cœur, il est dans votre esprit et il est entre vos mains. Si vous vous sentez bien, si vous pensez bien et si, avec vos mains, vous faites aller de l'avant cette bonne pensée et ce bon sentiment, l'avenir sera meilleur. L'avenir appartient aux jeunes. Mais attention, des jeunes avec deux qualités : des jeunes avec des ailes et des jeunes avec des racines. Des jeunes avec des ailes pour rêver, pour créer et avec des racines pour recevoir des plus âgés la sagesse qu'ils nous donnent.

Ayez le courage d'avoir des ailes, de rêver de bonnes choses, de rêver d'un monde meilleur, de protester contre les guerres. Et, de l'autre côté, de respecter la sagesse que vous avez reçue de qui est plus grand que vous, vos parents, vos grands-parents, les personnes âgées que vous rencontrez. Profitez-en pour rendre cet avenir meilleur.

Etre négatif est contagieux, mais aussi être positif est contagieux ; le désespoir est contagieux, mais la joie aussi est contagieuse : ne suivez pas les personnes négatives, mais continuez à faire rayonner autour de vous la lumière et l'espérance ! Et sachez que l'espérance ne déçoit pas, elle ne déçoit jamais !

Jorge Mario BERGOGLIO (Pape François)
« Cette foi qui nous anime » pages 120-121

Sam. 07 mai 22 (18h00)	MORHET
4^{ème} dimanche de Pâques de l'année C	
<i>Lectorat : Fernande THIRY</i>	

➔ ***N'oublions pas, en ce 2^e dimanche de mai, la fête de toutes les mamans.***

- **M.an.** pour Jean-Claude COUPPEZ ; pour Achille SKA ; pour Nelly BAYET et Fernand JACQUES
- **M.ch.** pour Carine THIRY, Célestin et François GUILLAUME, Marie et Arthur ZEVENNE ; pour Marie-Françoise SKA, Jean et Eloi SKA ; pour Emile CHENOT et Alice NOIROT ; pour les défunts famille BOCHOLTZ-FLAMANT ; pour Léonie CLAESSENS ; pour Marie-Louise FLAMAND et Georges CREMER en l'honneur de N.D. de Lourdes ; pour Willy LHOAS , Marie-Henriette SERVAIS, Benoît LHOAS, Mimie LHOAS, René CLOTUCHE, Gaby LHOAS et Léon LHOAS
- **M. fondées** pour Alice WATHELET vve GRANDJEAN ; pour Charles THIRY

Mar. 10 mai 22 : SIBRET (17H30) Gr. PADRE PIO Adoration - chapelet – messe – vénération de la relique

Dim. 15 mai 22 (11h00)	SIBRET
5^{ème} dimanche de Pâques de l'année C	
<i>Lectorat : André DENGIS</i>	

- **M.an.** pour Denise LAFARQUE ; pour Stéphane LUTGEN et défunts familles LUTGEN-NIELEN et LUTGEN-STILMANT
- **M.ch.** pour Paula GIOT et Raymond LEONARD ; pour Roger HAMER ; pour les défunts de la famille de Robert GEORGES et famille GEORGES-REMIENCE ; pour Emile PAQUAY et défunts familles PAQUAY-REMIENCE et REMIENCE-NICOLAY ; messe en l'honneur de la Sainte Vierge
- **M.fondées** pour Joseph MILITIS ; pour Alfred PONCIN ; pour Marie-Thérèse HORMAN ; pour les défunts familles GIOT-PIRON et AUBRY-GIOT

Dim. 22 mai 22 (11h30)	MORHET et non Sibret comme indiqué
6^{ème} dimanche de Pâques de l'année C	
<i>Lectorat par l'organisation</i>	

 **Professions de foi et Confirmations (MORHET)**

Merc. 25 mai 22 (18h00)	SIBRET
Veille de l'Ascension du Seigneur de l'année C	
<i>Lectorat : Thomas DUMONT</i>	

- **M.an.** pour Raymond VERLAINE ; pour Marcel STOFFEL et Juliette RATHS ; pour Marcel GREGOIRE et défunts famille GREGOIRE-TIVISSE ; pour Nathalie SCHOYENS et pour son papa Jean ; pour Louis DELAISSE et les défunts DELAISSE-GERARD ; pour René HINCK et Chlotilde PIRONT

- **M.ch.** pour Louis HENKINET et défunts HENKINET-LIEGEOIS ; pour les défunts famille PEKUS-DOUCET ; pour Raymond GLAUDE et Claudy JACOB ; pour Anne-Marie ADAM, Albin COP et défunts famille COP-ADAM, Simone LECOMTE, Hector HENIN, Gérard HENIN et défunts famille HENIN-LECOMTE ; pour André LESCEUX, Léon PAQUAY et Maria MAYON, leurs enfants Janine, Marie-Thérèse, Josette, Denise, Louis et Nelly ; pour les défunts famille SCHMIT-THILTGES et Robert HENOUMONT ; pour Jean-Emile MARTIN et Gabrielle BECHET



Sam. 28 mai 22 (18h00)	CHENOGNE (adoration)
4^{ème} dimanche de Pâques de l'année C	
<i>Lectorat : Andrée DELPERDANGE</i>	

Un court temps d'adoration sera prévu à cette messe

- **M.an.** pour Léa GOOSSE et les défunts de la famille STORDEUR-HORMAN ; pour Jules BOUVY (reportée du mois précédent)
- **M.ch.** pour Jules COLLARD, Ernestine FEIGL, Yvon COLLARD et défunts des familles ; pour les défunts de la famille COPINE-ANTOINE ; pour Roland CLEMENT, Eugénie GEORGES et les défunts de la famille.
- **M.ch. (Si)** pour Albert WILLOT, Marguerite ZABUS, Jean-Louis WILLOT et Eléodore TABART, pour Julienne PIROTTE

Quelques annonces et informations générales



1. Préparation au baptême : le mer. 18 mai 2022 s'inscrire au 0493.83.48.76

2. Nos joies : Trois baptêmes sur notre secteur spécifique

- Dim. 01 mai 22 : (12H15) CHENOGNE : Iris DABE, fille de Frédéric et de Julie COLLARD
- Sam. 07 mai 22 : (14H00) CHENOGNE : Gaspard LEPINOIS, fils de Florent et de Camille PIETTE
- Dim. 29 mai 22 : (12H15) SIBRET : Martin FAUTRE (pas plus d'info pour l'instant)

3. Secteur Chenogne-Morhet-Sibret : « Priez en mai »

Les mardis de mai : 18h00 le chapelet suivi de la messe 18h30

Mardi 03 mai : chapelle de Remience

Mardi 10 mai : église de Sibret (*Padre Pio à 17h45*)

Mardi 17 mai : chapelle de Villeroux

Mardi 24 mai : oratoire de Mande Ste Marie (*si pluie à Chenogne*)

Mardi 31 mai : église de Sibret (*fête de la Visitation*)

GROTTE DE VAUX/SÛRE : chapelet tous les mercredis de mai à 17h00



4. Pèlerinage d'un jour à Banneux : le jeudi 02 juin 2022

Informations et inscriptions à l'intérieur de la chronique Eglise-Info mai 2022

Ce pèlerinage est réservé aux personnes de notre Unité pastorale de Vaux/Sûre.

5. Au mois de juin

La **Fête du Sacré-Cœur** est célébrée le 3e vendredi après la Pentecôte. Elle trouve son origine dans les apparitions du Christ à sainte Marguerite Marie Alacoque, religieuse à Paray-le-Monial. La dévotion au Sacré-Cœur invite à fixer l'attention sur le cœur aimant de Jésus, compatissant et miséricordieux.

Cette année 2022, la solennité du Sacré-Cœur sera célébrée **le vendredi 24 juin.**

La veille, nous célébrerons la **nativité de S. Jean-Baptiste** en raison de l'occurrence avec la solennité du Sacré-Cœur

6. Une belle réflexion d'actualité du Pape François

Le consumérisme (mode de vie axé sur la consommation, né dans les années 1960) nous a poussés à nous habituer au superflu et au gaspillage quotidien, gaspillage auquel parfois nous ne sommes plus capables de donner une juste valeur.

7. Résultats du tirage des « Amis de Lourdes » du 16 mars 22 à Remienc

*Les bourses pèlerins s'élèvent à 300 €, valables 5 ans (année du tirage comprise), Elles peuvent être cédées uniquement dans le cadre des Pèlerinages Namurois **SAUF** pour les malades et les zéloteurs (-trices) car offertes (et donc non transférables).*

Claude BUSSON (Assenois)	Gisèle ISTA (Rosières Grande)	Léa GERARD (Morhet-Gare) [1]
Alain DABE (Bercheux)	Jean-Marie OCTAVE (Sibret)	Jean COUTOIS (Bercheux) [1]
Mariette GROOS (Bercheux)	Marie-Pascale DIDIER (Sibret)	Joseph MATHIEU (Juseret) [2]
Marylène GRERARD (Bercheux)	Nicole MOUTSCHEN (Villeroux)	Théo BIHAIN (Cobreville) [2]
Manon RASKIN (Juseret)	Arthur LAMBERT (Vaux/Sûre) [1]	Jean-Marie BEVER (Vaux/Sûre) [2]
Armande GUEBEL (Morhet)	Benoît DELIGNERE (Vaux/Sûre) [1]	Myriam CALAY (Sibret) [2]
Louis PONCELET (Nives)	Arthur LAMBERT (Vaux/Sûre) [1]	Jany NOËL (Rosières Petite) [2]
Eddy THIRY (Cobreville)	Marcel DELIGNERE (Vaux/Sûre) [1]	En gras : concerne notre bulletin
Bernadette BELCHE (Remoiville)	Monique FRANCOIS (Vaux/Sûre) [1]	[1] : concernent les malades
Daniel LECOMTE (Rosières Petite)	Catherine JEANMART (Cobreville) [1]	[2] : concernent les zéloteurs(-trices)

Document Georges MARTIN

8. Notes de service

1. Vu le processus de mise en page, d'impression et de distribution du bulletin, il est impératif de faire parvenir toutes les informations **AVANT le 15** du mois courant pour le faire paraître à temps sinon elles seront reportées au mois suivant.
2. Il n'y aura **qu'un seul bulletin** regroupant les mois de juillet et août 2022 comme antérieurement.

André Lecomte

9. FABRIQUES D'ÉGLISE – La gestion du patrimoine

Partie 03 – suite du bulletin 258 (avril 2022) **AUTORITE DE TUTELLE**

Pour les dons et legs sans charge ni charge de fondation dont le montant ne dépasse pas 10.000 €, la fabrique d'église peut accepter définitivement la donation ou le legs après avis de l'évêque.

Pour les dons et legs assortis de charges en ce compris les charges de fondations OU sans charge ni charge de fondation dont le montant excède 10.000 €, la fabrique d'église peut accepter définitivement la donation ou le legs après avis de l'évêque et notification de la décision du Gouverneur de la Province (tutelle générale à la transmission obligatoire).

Concrètement la procédure est la suivante :

1. Transmission par la fabrique d'église à Monseigneur l'évêque et au Gouverneur de la Province du dossier complet dans les 15 jours de la délibération de la fabrique d'église.
2. Démarrage du délai de l'autorité de tutelle (Gouverneur de la Province) : 30 jours + 15 jours (délai de rigueur)
3. Envoi par le Gouverneur d'un accusé de réception (indication de la date d'expiration du délai si dossier complet ou à défaut des pièces manquantes).
4. Notification :
 - Soit complètement exécutoire, soit remarques pour l'avenir, soit annulation ;
 - A la fabrique d'église et à Monseigneur l'évêque
5. Recours possible devant le Conseil d'Etat.

FIN

Consultez souvent notre site pour des infos mises à jour en temps réel. Il peut toujours y avoir des changements de dernière minute après distribution du bulletin.